



CONFÉRENCE RÉGIONALE

Gestion des ressources naturelles et éducation dans les pays d'Afrique centrale et des Grands Lacs : quelles stratégies pour la coopération décentralisée ?

Présidente de séance

Jacqueline Chapon, vice-présidente de la Mission des relations internationales et adjointe au maire de la ville de Clermont-Ferrand en charge des affaires scolaires

La ville de Clermont-Ferrand est en coopération avec la ville d'Oyem au Gabon.

Les projets ont permis la scolarisation de 18 000 enfants dans des conditions correctes, l'accès à l'eau potable pour 20 000 familles, et un travail sur des plantations pour la souveraineté alimentaire créant des revenus supplémentaires.

Les actions se mettent en œuvre dans la concertation, avec l'établissement d'une expertise préalable. Des actions se développent également autour de l'assainissement, du développement social, de la santé et de l'éducation.

Les projets visent à remédier au manque d'activités par la création d'ateliers de couture et de menuiserie, notamment avec l'appui de l'association « AGIR pour le développement ».

Les étudiants clermontois se sont impliqués dans la formation des habitants pour les réparations de bus envoyés là-bas.

Cette coopération a apporté une réelle amélioration de la situation, et a apporté beaucoup aux habitants de Clermont-Ferrand, notamment par l'organisation d'échanges entre professeurs et élèves des écoles.

La ville organise également un festival qui regroupe des poètes, des écrivains, et des artisans du Gabon, avec l'investissement de la population au niveau scolaire et associatif.

Cette seconde conférence sur la coopération décentralisée avec les collectivités des pays d'Afrique centrale et des Grands Lacs est une nouvelle occasion de réfléchir au rôle de ces collectivités dans deux domaines stratégiques pour la région : l'éducation et la gestion des ressources naturelles.

Intervenants

Dan Iririra Nganga, doctorant

Les collectivités françaises doivent s'intéresser à cette partie de l'Afrique aux atouts énormes et la coopération doit se construire autour de la préservation et de la valorisation des richesses en ressources naturelles.

Cette région a été marquée par les guerres à répétition et a besoin de nouvelles bases de coopération. Les richesses naturelles peuvent être une réponse intéressante pour dépasser cette longue histoire de conflit.

Cette conférence est un temps d'échange important qui doit permettre de trouver de nouvelles pistes de coopération dans cette région.

Pourquoi ne pas s'appuyer par exemple sur le travail de la région Bretagne qui s'est spécialisée dans des actions autour de la pêche. Les projets sont en passe d'apporter une véritable industrialisation de la zone, à partir des savoir-faire des artisans.

Ce projet a permis de valoriser les compétences locales tout en s'appuyant sur l'expertise de la région Bretagne.

Christophe Du Castel, chargé de programmes, Fonds français pour l'environnement mondial

Le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) est un dispositif interministériel bilatéral français, qui soutient financièrement des projets d'appui au développement et à la protection de l'environnement. Il associe les ministères des Finances, des Affaires étrangères, de la Recherche, de l'Agriculture et de l'Environnement.

Dans le bassin du Congo, la sauvegarde de l'environnement est un enjeu clé. C'est le second massif forestier du monde, assez sauvegardé, comparé au bassin de l'Amazonie (élevage de soja), ou de l'Asie du Sud-Est (palmier à huile).

C'est une zone très préservée avec des populations qui vivent « en harmonie » avec leur environnement. Cependant, les feux de brousse, le développement économique et le secteur agricole commencent à prendre de l'importance, faisant donc peser des menaces sur la zone.

Les projets portés par le Fonds s'inscrivent autour de quatre grands thèmes : la gestion durable des forêts, la valorisation des ressources naturelles, la formation et le renforcement des compétences, et la mise en place de zones de protection.

Les écosystèmes forestiers jouent un rôle essentiel. En effet, entre 15 et 20 % des émissions de gaz à effet de serre sont dues à la déforestation. Il est important de soutenir ces pays dans les actions qu'ils mettent en œuvre pour développer des mécanismes de protection. Il faut accompagner les populations pour limiter la déforestation et développer des outils pour impliquer étroitement les collectivités dans les actions de sauvegarde de l'environnement.

Jacques Plan, directeur exécutif de Territoires et forêts solidaires (COFOR international)

COFOR a été créée en novembre 2009, à l'initiative de la Fédération nationale des communes forestières de France ; elle compte aujourd'hui comme membres des collectivités françaises, camerounaises, ivoiriennes, béninoises et européennes, pour lutter contre la dégradation des forêts et appuyer le développement local.

Les populations riveraines des forêts doivent être les premiers acteurs de la gestion de leurs forêts. COFOR international agit dans six domaines : l'organisation des collectivités en associations thématiques, la création d'un domaine forestier propre aux collectivités, la planification territoriale, le pilotage des politiques territoriales, le rôle des collectivités au sein des propriétés privées, et le partage des expériences.

COFOR ne peut appuyer les initiatives locales que si la décentralisation est effective. Au Cameroun, la loi forestière de 1994 qui a prévu la possibilité pour les élus d'être propriétaire d'un domaine forestier a offert un contexte favorable à la création d'une association des communes forestières du Cameroun en 2005.

COFOR a monté un programme de gestion durable de forêts communales sur la période 2008-2012. Le dispositif couvre 1,2 million d'hectares de forêts communales, quatre-vingts communes membres, quarante forêts communales classées ou en cours de classement, et 500 hectares de plans d'aménagements.

L'Association des communes forestières a pris un poids important au Cameroun, les compétences de reboisement ont été transférées aux communes qui ont des subventions provenant du ministère de l'Environnement. Les réserves forestières ont été transférées aux communes, en s'appuyant également sur la création d'un centre technique des forêts communales (CTFC).

Le programme est financé par le FFEM et la GTZ allemande. Pour assurer la pérennité du projet, le CTFC doit pouvoir s'autofinancer.

Flavien Hekeella, professeur d'université, représentant **Paul Biyoghé Mba**, député, district d'Ikoy-Tsini, conseil départemental du Komo-Mondah, ancien Premier ministre du Gabon

Le district de la ceinture naturelle autour de la capitale Libreville s'étend sur un périmètre de 5 à 7 km, où les enjeux urbanité/ruralité sont importants. En effet, la zone a un statut rural, mais des réalités sociales urbaines, notamment les problèmes liés à l'aspect environnemental.

La gestion de la biodiversité est une priorité au Gabon, et cette attention se justifie car le territoire est très riche en termes de ressources naturelles (pétrole, manganèse, fer, or).

85 % du territoire est couvert par la forêt équatoriale.

Il y a quatre grands champs d'action dans la commune d'Ikoy-Tsini : la préoccupation liée au milieu naturel (protection de la zone de mangrove), l'aménagement du territoire (la population devrait doubler d'ici cinq à sept ans), le traitement des déchets, et la préoccupation environnementale liée à l'activité économique (création d'une zone franche pour l'exploitation du bois).

Le gouvernement veut installer une centaine d'entreprises d'exploitations, et l'impact économique et environnemental sera énorme. Au regard de la situation dans la commune, on peut affirmer que la protection de l'environnement reste encore très centralisée dans les ministères. Cependant, il existe des fondements juridiques pour la sauvegarde de l'environnement au niveau local, mais la décentralisation n'est pas encore effective.

Par ailleurs, le partenariat avec Courcouronnes est un enjeu pour le district, notamment sur les thématiques de l'éducation et de l'environnement. L'enjeu autour de l'école est énorme, et les projets de visites des écoles de Courcouronnes par les élus d'Ikoy-Tsini devraient permettre de s'inspirer des expérimentations de cette commune essonnoise en matière scolaire.

Frédéric Bourthoumieu, directeur général adjoint à la mairie de Courcouronnes représentant **Stéphane Beaudet**, maire de Courcouronnes, vice-président de la communauté d'agglomération Évry Centre Essonne, conseiller régional d'Île-de-France

« Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin, c'est le slogan de notre coopération internationale naissante. »

La commune de Courcouronnes essaye de construire un partenariat de projets et d'idées avec le district d'Ikoy-Tsini. La population de la ville est très jeune, présentant des obligations en matière éducative. C'est la priorité des actions de la ville.

L'objectif est de développer une stratégie d'action éducative, autour de la prévention du décrochage scolaire et de la parentalité. Pour la mise en œuvre de ce programme, la ville s'est inspirée des pratiques éducatives du Québec. L'objectif étant de trouver d'autres régions pour s'inspirer de ce qui se fait ailleurs.

Le programme se construit sur une réflexion partagée, c'est pourquoi la coopération s'est inscrite autour des questions de la petite enfance, mise au rang de priorité par le gouvernement du Gabon, notamment sur le pôle « petite enfance ». Les actions se déclinent autour de la formation du personnel, de la gestion pédagogique, et de la gestion de l'équipement.

La ville de Courcouronnes a notamment permis aux écoliers de découvrir le Gabon, notamment par la sensibilisation aux richesses environnementales de ce pays.

Maxence Thooris, responsable Coopération au développement Afrique & coopération Asie, conseil général du Nord

Le département du Nord est engagé depuis plus de vingt ans dans des actions de coopération internationale, notamment au Sénégal depuis 1989, ou en Guinée depuis 2004, et plus récemment au Cameroun.

C'est autour de plus d'une dizaine de collectivités que le département essaye de mettre en place un réseau de coopération sud-sud/nord-sud, en favorisant les structurations intercommunales.

La coopération se développe sur cinq thématiques : la gouvernance, la santé, l'environnement, l'éducation, et le développement économique. La collectivité essaye de travailler sur l'articulation de ces domaines thématiques dans la coopération.

Aujourd'hui, les actions dans le domaine de l'éducation s'orientent sur un champ plus pédagogique.

Parallèlement, bien que l'essentiel des investissements se situe autour des équipements et de l'infrastructure, le département a introduit des principes de développement durable dans les constructions. Les projets s'engagent également autour de l'accès à l'eau potable, l'amélioration des conditions sanitaires, le renforcement des capacités et la formation initiale.

Le conseil général a notamment développé une initiative innovante, avec le développement d'une carte scolaire numérique pour suivre les projets pédagogiques depuis les écoles partenaires du département du Nord.

Trois enjeux clefs

- Il est important de laisser les initiatives remonter des territoires partenaires à travers la mise en place de cadres de concertation.
- Les collectivités doivent appuyer les coopérations sud-sud, à l'échelle de la sous-région, pour mieux prendre en compte les enjeux autour de la sauvegarde de l'environnement.
- À travers une approche partagée, les projets mis en œuvre impactent sur d'autres champs thématiques.